

# SÉANCE DU 04 JUILLET 2020

-----

## Ordre du jour :

- Election du Maire,
- Constitution du bureau,
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire,
- Election des Adjoints au Maire,
- Lecture et diffusion de la charte de l' élu local,
- Indemnités du Maire et des Adjoints,
- Composition des commissions communales, des syndicats et des comités consultatifs.

Le quatre juillet deux mil vingt, à neuf heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars et 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Étaient Présents ou représentés : Mme COURRIOUX Bernadette, Monsieur EUGENIE Jean-Pierre, Monsieur AMIOT Michel, Madame TURUNEN Pirkko, Madame SEGARD Nicole, Monsieur DEPARDIEU Jacky, Madame GARREC Marie, Monsieur RAYNAL Romain, Monsieur DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul, Monsieur HEBERT Mathias, Monsieur GAULLIER Sébastien, Madame FERNANDES Ophélie, Madame LAVINA Amélie, Monsieur FAUCARD Yoann, Monsieur GIRAUDON Michel.  
Monsieur RAYNAL absent a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Constitution du bureau :

Monsieur FAUCARD a été nommé secrétaire.

Monsieur AMIOT et Monsieur HEBERT ont été nommés assesseurs.

-----

Monsieur Michel GIRAUDON a pris la parole, avec l'accord de la doyenne, Présidente de l'Assemblée, avant l'élection du Maire. Il a souhaité faire part à l'Assemblée de la décision de la liste minoritaire de s'abstenir concernant l'élection du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, suite au refus, en amont de la séance, de leur demande concernant la création d'un poste d'adjoint dédié au développement durable et à la transition écologique pour un membre de la liste minoritaire.

## **ÉLECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de Madame Pirkko TURUNEN, doyenne d'âge, il a été procédé à l'élection du Maire conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Madame Bernadette COURRIOUX a obtenu 11 voix

Madame Bernadette COURRIOUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

.../...

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Madame le Maire a exposé à l'Assemblée qu'en vertu des dispositions des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, il y avait lieu de déterminer le nombre d'adjoints ne pouvant dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Elle a invité le Conseil Municipal à délibérer sur cet objet.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité d'installer deux Adjointes au Maire.

## **ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Bernadette COURRIOUX Maire, procédé à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Madame Pirkko TURUNEN a obtenu 10 voix

Madame Pirkko TURUNEN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Première Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

## **ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT**

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Bernadette COURRIOUX Maire, procédé à l'élection du Deuxième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls/blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Michel AMIOT a obtenu 10 voix

Monsieur Sébastien GAULLIER a obtenu 4 voix

Monsieur Michel AMIOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

## **LECTURE ET DIFFUSION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Madame le Maire, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Madame le Maire a également donné à chaque conseiller municipal une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection des conseillers municipaux en date des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu l'installation du Conseil Municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 04 juillet 2020,

Considérant qu'il y avait lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes ayant reçu des délégations,

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 : 40,3% pour le Maire et 10,7% pour les Adjointes.

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a constitué les commissions communales ci-dessous en décidant d'avoir recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret.

FINANCES	- COURRIOUX Bernadette - TURUNEN Pirkko - AMIOT Michel - DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul - GAULLIER Sébastien
TRAVAUX	- COURRIOUX Bernadette - AMIOT Michel - DEPARDIEU Jacky - SEGARD Nicole - LAVINA Amélie
COMMUNICATION PATRIMOINE CULTURE	- TURUNEN Pirkko - GARREC Marie - FERNANDES Ophélie - HEBERT Mathias - LAVINA Amélie
EAU ET ASSAINISSEMENT	- COURRIOUX Bernadette - AMIOT Michel - GARREC Marie - DEPARDIEU Jacky - GIRAUDON Michel
SAPIN (5 titulaires et 2 suppléants)	- COURRIOUX Bernadette - TURUNEN Pirkko - AMIOT Michel - HEBERT Mathias - GIRAUDON Michel ***** - FERNANDES Ophélie - FAUCARD Yoann
ASSOCIATIONS ET JEUNESSE ET SPORTS	- AMIOT Michel - RAYNAL Romain - SEGARD Nicole - FERNANDES Ophélie - DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul - FAUCARD Yoann
COMMERCE – ARTISANAT - AGRICULTURE	- DEPARDIEU Jacky - RAYNAL Romain - EUGENIE Jean-Pierre - DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul - LAVINA Amélie
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	- TURUNEN Pirkko - EUGENIE Jean-Pierre - HEBERT Mathias - FAUCARD Yoann - LAVINA Amélie
CONTRÔLE LISTE ÉLECTORALE	- Jean-Pierre EUGÉNIE - Sylvia POIGET - Ghislaine BARREAU

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire a informé l'Assemblée qu'il convenait de renouveler la commission d'appel d'offres composée du Maire ou de son représentant, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il a résulté de ces élections :

Membres titulaires : Monsieur AMIOT Michel - Monsieur GAULLIER Sébastien - Madame LAVINA Amélie.

Membres suppléants : Monsieur EUGENIE Jean-Pierre – Madame FERNANDES Ophélie - Monsieur DEPARDIEU Jacky.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Madame COURRIOUX Maire a fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale devait être constitué de quatre membres élus et quatre membres nommés.

Monsieur AMIOT Michel – Madame SEGARD Nicole – Monsieur FAUCARD Yoann – Monsieur GAULLIER Sébastien ont été élus au sein du Conseil Municipal au scrutin secret.

Le Conseil d'Administration sera présidé par Madame COURRIOUX, Maire.

### **CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur GIRAUDON Michel correspondant défense.

### **SOUVENIR FRANCAIS**

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur GIRAUDON Michel pour la liaison avec le Souvenir Français.

### **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Madame le Maire a rappelé au Conseil Municipal que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale devaient être renouvelés à la suite des élections des Conseils Municipaux.

Conformément aux dispositions du CGCT concernant les délégués au sein des comités syndicaux, le Conseil Municipal a élu au scrutin secret à la majorité absolue les délégués suivants :

NOM	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES	- FERNANDES Ophélie - AMIOT Michel - FAUCARD Yoann	
SYNDICAT DU BASSIN DE LA SAULDRE	- GAULLIER Sébastien	- DEPARDIEU Jacky
SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON	- DEPARDIEU Jacky	- GIRAUDON Michel
SEPCS	- FAUCARD Yoann	- HEBERT Mathias
SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE	- COURRIOUX Bernadette - TURUNEN Pirkko	- LAVINA Amélie - GARREC Marie
SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	- GIRAUDON Michel	- GAULLIER Sébastien
SYNDICAT DES ORDURES MÉNAGÈRES	- AMIOT Michel	- GAULLIER Sébastien
CNAS (Comité National d'Action Sociale) et COS (Comité des Oeuvres Sociales)	- LAVINA Amélie	- DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul

.../...

S'agissant du SIVOS Pierrefitte/Souesmes, Monsieur GAULLIER Sébastien a rappelé en séance, et avant l'élection des délégués, que la présidence de ce syndicat était tournante entre les communes de Souesmes et Pierrefitte-sur-Sauldre et qu'elle revenait à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre pour cette mandature.

### **CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS**

Selon l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a décidé de créer les comités consultatifs suivants :

**FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT** : Madame TURUNEN Pirkko – Monsieur AMIOT Michel – Monsieur DEPARDIEU Jacky – Madame GARREC Marie.

Membres extérieurs : Madame PATETTA Gaëlle – Madame MAILLET Vanessa – Madame DEPARDIEU Mylène – un autre membre sera désigné ultérieurement.

**REVITALISATION DU CENTRE BOURG** : Madame TURUNEN Pirkko – Monsieur EUGENIE Jean-Pierre – Madame SEGARD Nicole – Monsieur DESMONS-ALENCOURT Jean-Paul.

Membres extérieurs : Madame PATETTA Gaëlle – Madame MAILLET Vanessa – deux autres membres seront désignés ultérieurement.